

Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

PLAN
1/1

Document consultable du Porteur à connaissance (P.A.C) sur RT2i de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Type Procédure : Elaboration
Délibération du : 19/10/2015

Date de mise à jour : Août 2016
Ref : Commune de NEUVILLE (59429) - Carte Servitudes.aps

Sources : Gestionnaires Servitudes (s) Cadastre / PO - Ddtp
Email : ddtm59@nord.gouv.fr

IMPACTE DE LA SERVITUDE T5 SUR LES COMMUNES DE

- BELLANG
- DENAIN
- DOUCHY-LES-MINES
- ESCAUDAIN
- HADPRES
- HAULCHIN
- HAVELUY
- HELESMES
- HERIN
- LA SENTRIELLE
- LOURCHES
- NOYELLES-SUR-SELLE
- OISY
- RAISMES
- TRAIT
- TRITH-SAINTE-LEGER
- WALLERS
- WAUWRECHAIN-SOUS-DENAIN

IMPACTE DE LA SERVITUDE PT1 SUR L'EPCI de la CAPH

○ Zone de garde
○ Zone de Protection

LEGENDE

- Limites communales
- Parcelles
- Bati
- A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux
- A5 - Eau et Assainissement/Canalisations Publiques
- AC1 - Protection des Monuments Historiques (assiette)
- AC2 - Protection des Sites Naturels

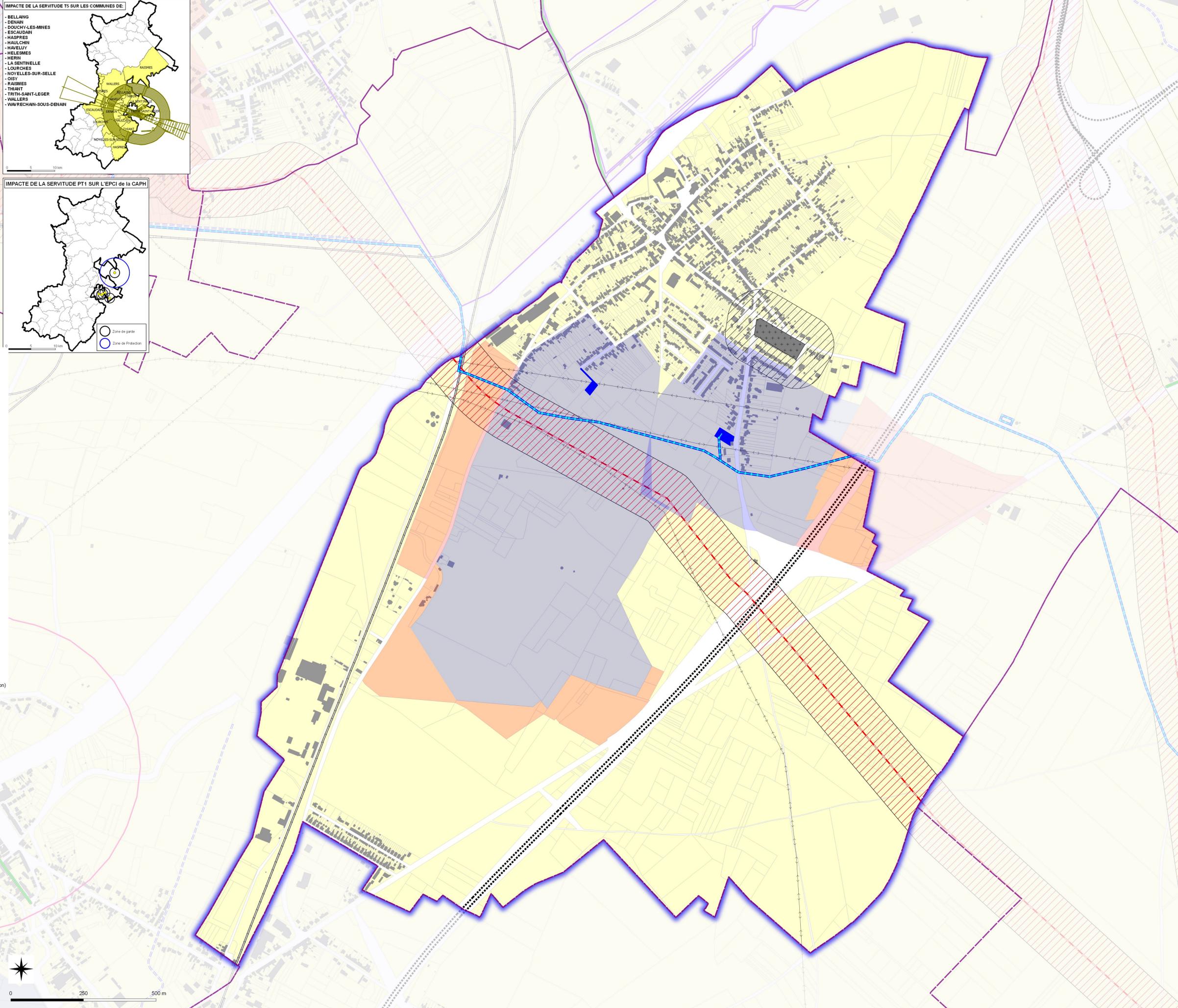
AS1 - Protection des Captages en Eau Potable

- Périmètre de protection éloignée
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapproché
- EL7 - Alignement
- EL11 - Interdiction d'Accès
- I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz (Générateur)
- I3 - Protection des Canalisations de Transport de Gaz (zone de protection)
- I4 - Protection des Lignes Haute-Tension

T1 - Protection des Lignes Ferroviaires

- T1 - Voie de service
- T1 - Voie ferrée principale
- T5 - Relations Aériennes Servitude de Dégagement
- T7 - Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement (Niergnies 24 kms)
- T7 - Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement (Epinoy 24 kms)
- INT1 - Cimetières civils et militaires
- INT1 - Zone de protection
- PM2 - I.C.P.E (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) (zone de protection)

IMPACTE DE LA SERVITUDE T7 SUR L'EPCI de la CAPH



0 250 500 m

Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné, via notre site internet à l'adresse suivante:
<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Pla-Pos-Commune/Porter-a-connaissance-Pla-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>
Ou contacter directement le gestionnaire.